

Les loups dans l'actuel département de l'Aisne XV^e - XIX^e siècle

Le présent article de J. Buridant se situe dans une recherche d'ensemble sur les loups en France entreprise avec le concours du C.N.R.S. dans le cadre de l'ATP-PIREN (recherche sur l'environnement). Après ses devanciers qui ont écrit de beaux articles sur les loups de l'est de la France et que l'auteur cite dans ses propos, J. Buridant a voulu montrer tout ce que l'on pouvait attendre d'une monographie départementale établie à partir de sources écrites qui ne sont pas si indigentes que cela, et surtout des archives, d'abord communales, importantes pour quantifier dans les hautes époques le «phénomène loup» (voir en particulier l'utilisation de la série CC des archives de la ville de Laon). L'auteur montre que les loups qui provoquent des dégâts dans les troupeaux, et même de réelles morts humaines, ne sont pas ces animaux inoffensifs qu'une certaine sensibilité actuelle, un peu exacerbée, aurait tendance à imaginer. Ce n'est pas gratuitement, à partir du milieu du XVIII^e siècle, et d'une façon continue, jusqu'à la fin du XIX^e siècle, que les organismes gouvernementaux successifs, ont combattu les loups.

A. MOLINIER, Université de Reims

La récente prise d'un loup sur le territoire français fait à l'heure actuelle figure d'exception. Il y a pourtant deux siècles, des populations de loups peuplaient encore nos forêts.

Au sein du territoire national, la généralité de Soissons ne semblait pas échapper à la règle : la figure du loup n'avait pas encore été reléguée au rang du légendaire ou de l'histoire ancienne. Des bêtes égorgées, parfois même des cadavres d'enfants retrouvés à moitié dévorés, témoignaient régulièrement de la présence de ces carnassiers.

LE LOUP A L'ÉCHELLE DU TEMPS : DES PULSIONS IRRÉGULIÈRES

Progressions et régressions au cours des siècles

Phénomène classique, la pression des populations de loups semble suivre de près les périodes de calamités. Claude Carlier (1) nous le montre

(1) Claude Carlier, *Histoire du duché de Valois contenant ce qui est arrivé dans ce pays depuis le temps des Gaulois et depuis l'origine de la monarchie française, jusqu'en l'année 1703*, Paris, Compiègne, 1764, p. 477. Il ne cite malheureusement pas ici ses sources.

bien à propos du Valois, en 1437 et 1438, durant les années terribles de la guerre de Cent Ans : «*A cette fureur de se piller réciproquement et de s'entretuer, à l'abandon absolu de l'agriculture, qui causait dans le pays une disette affreuse, se joignirent des pluyes continuelles (... qui) enlevèrent une grande partie des ressources. Ce nouvel accident causa une mortalité générale. Par surcroît de malheur, il arriva (...) un fléau extraordinaire qu'on a quelquefois remarqué à la suite de famines. des troupes de loups sortirent subitement des forêts et coururent les campagnes pendant plusieurs mois*».

La situation paraît exceptionnelle puisque les habitants des villages vont jusqu'à supplier le roi d'Angleterre de reconstituer la louveterie qui avait été démantelée. Il refuse, acceptant uniquement l'organisation de battues (2).

Notre documentation est ensuite lacunaire pour près d'un demi-siècle. Elle est plus fournie pour le début du XVI^e siècle. Les loups sont nombreux à Laon (3) et à Villers-Cotterêts : «*7 loups y furent tués en un mois aux abords de la cité*» (4). Ils ne sont pas seuls à proliférer : plus d'un millier de chiens sont abattus à Laon entre 1497 et 1511 (5).

La pression des populations de loups semble à nouveau s'accroître durant les guerres de Religion : les loups «*affriandez de la chair humaine de plusieurs corps morts, tant durant la guerre, famine que pestilence, sortirent des bois et des foretz, se jectoient furieusement sur les personnes de tous sexes et aages*» (6).

Les cadavres des pestiférés qui sont alors plus nombreux semblent attirer les loups. Selon M. Melleville (7), lors de la peste de 1579, même les malades isolés dans les loges au pied de la butte de Laon n'auraient pas été épargnés : «*Les loups, très nombreux dans la campagne, venaient les attaquer jusque dans leurs lits, et on ne parvenait à les éloigner qu'avec beaucoup de peine*».

En fait, le Laonnois n'est pas uniquement concerné par cette vague. A 30 km au nord-est de la généralité de Soissons, toute la région de Revin (100 km² environ) est ravagée par une bête «*grandement monstrueuse et furieuse*» (8).

(2) H. Luguët, «La chasse aux loups dans le Soissonnais», *Mém. Féd. soc. savantes du département de l'Aisne*, t. II 1955, p. 49.

(3) Arch. com. Laon. CC 410, 425, 426, 431, 436, 438.

(4) H. Luguët, art. cité., p. 49.

(5) Arch. com. Laon. CC 13, 17, 23, 27, 43, 373, 400, 403, 405, 406, 410, 413, 415, 425.

(6) A. Richart, *Mémoires de ce qui s'est passé en la ville de Laon depuis le commencement des dernières guerres civiles jusqu'à l'année 1590*, rééd. *Mémoires sur la Ligue dans le Laonnois*, Laon, 1869.

(7) M. Melleville, *Histoire de la ville de Laon et de ses institutions*, Laon. Paris, 1846, t. II, p. 279.

(8) *D'un loup ravissant sorty de la Forest des Ardennes et de la destruction et grands dommages qu'il a faitz ès villages et contrées d'alentour, avant qu'estre attrapé*, Troyes, 1587.

Selon Claude Carlier (9), à la même période aurait été présenté au roi Charles IX un homme sauvage élevé par les loups dans la forêt de Cuise, à l'ouest de Soissons. «S'agit-il d'une légende, d'un conte fantastique ou d'une histoire véridique ? nul ne sait» (10).

Après un certain répit, les prises de loups se font à nouveau plus fréquentes dans la généralité dès le début du règne de Louis XIV (11). Jus- qu'en 1710, les conditions économiques sont en fait médiocres, voire désastreuses : le gibier se faisant rare, le loup attaque les troupeaux.

Tout au long du XVIII^e siècle, les sources deviennent bien entendu plus précises. Les loups se font plus nombreux dès 1755 ; ils semblent préfigurer la vague qui affecte notamment l'est de la France et le Gévaudan dans les années 1764-1771 (12). Suite aux ravages des loups et aux attaques de plusieurs personnes, l'intendant de Soissons organise une battue générale à Acy, fin août 1755. Cette battue rassemblait les habitants de plus de 50 paroisses du Soissonnais. Elle fut malheureusement infructueuse (13).

Trois ans plus tard, un (?) loup répandait la terreur dans le Soissonnais. «Il avait étranglé un petit garçon et poursuivi trois autres» (14). Durant l'été 1758, plus de 14 personnes furent en fait attaquées. En 1766 est organisée une nouvelle battue dans la région de Coucy-le-Château (15). Outre le fait qu'elles témoignent de la prolifération des loups, ces battues organisées au niveau de la généralité marquent le désir de l'homme d'une lutte coordonnée.

Les sources abondent ensuite :

De 1788 à 1790 : l'intendant de Soissons, qui récompense les prises de loups, exige un certificat signé du curé ou du seigneur (16). Il tient une comptabilité précise et conserve ces certificats qui nous sont parvenus pour 1788 et pour les mois de mars à juin 1790 (17) Si en 1788 sont pris plus de cent loups, au moins 81 le sont durant les 4 mois de 1790 ! Les loups prolifèrent et des habitants s'en plaignent : «A la Neuville-aux-Joutes (aujourd'hui dans les Ardennes), près d'Hirson, une louve avait fait du ravage» (18). Cette vague affecte en fait de nombreuses régions françaises (19).

(9) *Op. cit.*, p. 628.

(10) Henry Luguët, *art. cit.*, p. 50.

(11) Arch. dép. Aisne B 1009, 1025, 2765, 3543, 3558. Les liasses B 3489, 3492, 3493 ont été détruites lors de la seconde Guerre Mondiale. Voir aussi : H. Noailles, «Au loup !», *Mém. Féd. Soc. Hist. Arch. Aisne*, t. XXV, 1980, pp. 136-137.

(12) A. Molinier et N. Molinier-Meyer, «Environnement et histoire : les loups et l'homme en France», *Revue hist. Moderne et Contemporaine*, t. XXVIII, avril-juin 1981, p. 238.

(13) B.M. Soissons, Coll. Perrin, m.s. 246.

(14) Arch. com. de Chauny, FF 24, lettre du sieur Carbon au maire de Chauny, le 20 juin 1758.

(15) H. Luguët, *art. cit.*, p. 52.

(16) Arch. dép. Aisne C 66.

(17) Arch. dép. Aisne C 950 et C 1054.

(18) Arch. dép. Aisne C 1054.

(19) Dont l'est du Bassin parisien, la Bretagne, la Vendée. A. Molinier, *op. cit.*

Les loups seraient encore nombreux sous la Révolution (20). Les sources manquent malheureusement pour le XIX^e siècle (21) Les annuaires statistiques du département font cependant écho des relevés annuels de prises à partir de 1808. Les loups sont très nombreux à la fin de l'Empire : les nombres annuels des prises voisinent ceux de 1788 et 1790, dépassant généralement la centaine. Deux facteurs semblent favoriser la prolifération des loups : la législation impériale qui restreint le droit de chasse aux propriétaires terriens (22), puis la guerre que connaît l'Aisne en 1814.

De ces pulsions aux cours des siècles, trois facteurs principaux peuvent donc être dégagés.

Premier facteur, les guerres ou les épidémies qui multiplient les abandons de cadavres et réduisent la vigilance des populations en face des loups.

Ensuite les périodes de disette ou de famines. Manquant de subsistance ou chassées par des populations qui ne s'en privent pas (23), les proies du loup, essentiellement des lapins et des lièvres, mais aussi de plus gros gibiers, se font rares. Le loup affamé sort alors du bois, attaque les troupeaux et parfois même l'homme.

Reste en dernier lieu, le phénomène migratoire.

Les deux premiers facteurs, souvent simultanés, sont donc étroitement dépendants de l'action de l'homme. Dans le premier, l'homme favorise lui-même la prolifération des loups. Dans le second, il attise son agressivité en entrant en concurrence avec lui.

UNE PRESSON IRRÉGULIÈRE DANS L'ANNÉE

Les certificats de prise et quittances de paiement aux destructeurs de loups dans la généralité de Soissons pour 1788 et de mars à juin 1790 nous permettent de dresser un graphique annuel des prises. Ce dernier ne fait que confirmer des lieux communs.

La période la plus calme est sans nul doute l'été : en juin et juillet 1788 n'est pris qu'un seul louveteau. Le gibier abonde encore et le loup n'a pas de problème de subsistance ; de plus, l'homme est absorbé par les grands travaux : il néglige la chasse. L'hiver, le problème de la pitance est bien sûr plus aigu pour le loup qui sort du bois et se rapproche des villages et des troupeaux. C'est en automne et en hiver que sont pris le plus de loups adultes.

(20) H. Noailles, *art. cit.*, p. 144.

(21) La série M des Arch. dép. Aisne a été détruite pendant les deux conflits mondiaux.

(22) A. Molinier, *art. cit.*, p. 244.

(23) Malgré les ordonnances de 1533 et de 1669, instituant le principe de la chasse noble, les roturiers chassent encore fréquemment (Ch. Vigouroux, *La coutume forestière française*, Aurillac, 1942, pp. 193 et 194). En vertu d'un droit déjà attesté en 1509, Les Laonnois porteront encore les armes en 1768 (Arch. com. Laon. AA 1, BB 40, DD 18).

Enfin, c'est au printemps que naissent les petits, après 65 jours de gestation. Au printemps 1788 sont alors pris 30 louveteaux ; 67 au printemps 1790.

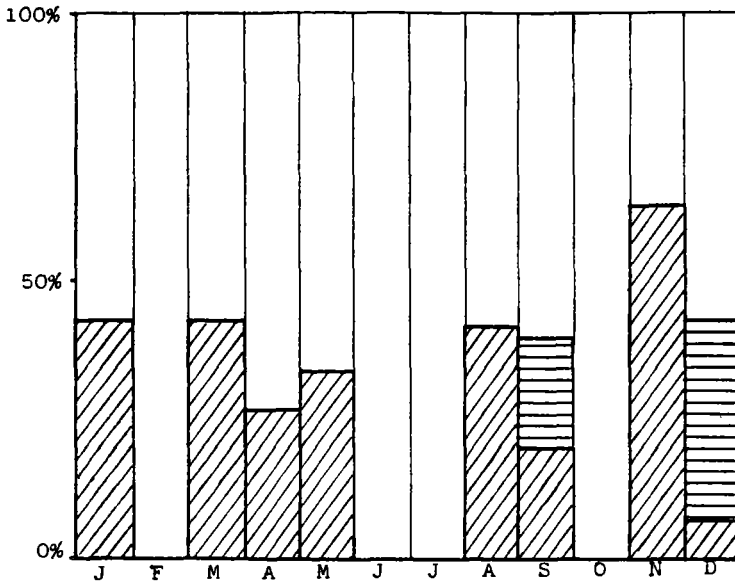
LE LOUP A L'ÉCHELLE DE L'ESPACE

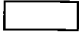
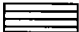

Dans la longue durée : une occupation maximale

L'étude toponymique nous renseigne peu sur la géographie du loup. Statistiquement, les toponymes semblent répartis «au hasard» : ils sont bien dispersés dans l'ensemble du territoire étudié.

*Mention du lieu de prise
dans les certificats des destructeurs de loups
en 1788 et de mars à juin 1790.*

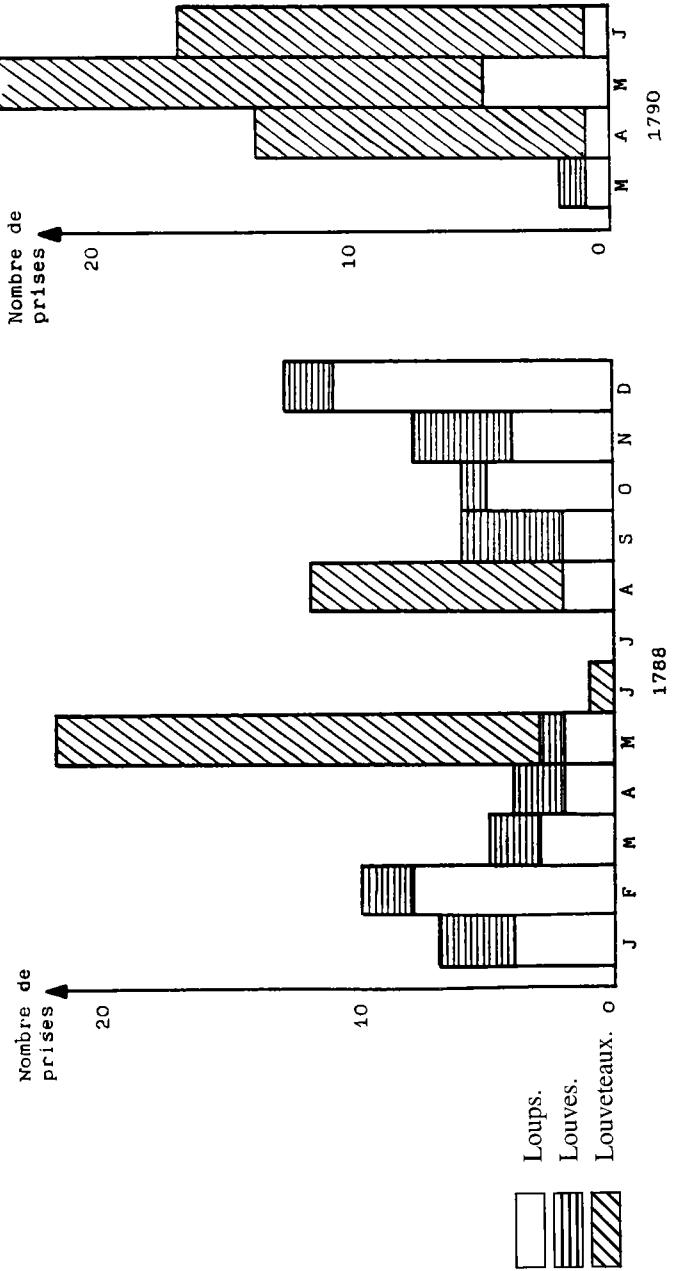
Source : Archives départementales de l'Aisne C 950, C 1054.

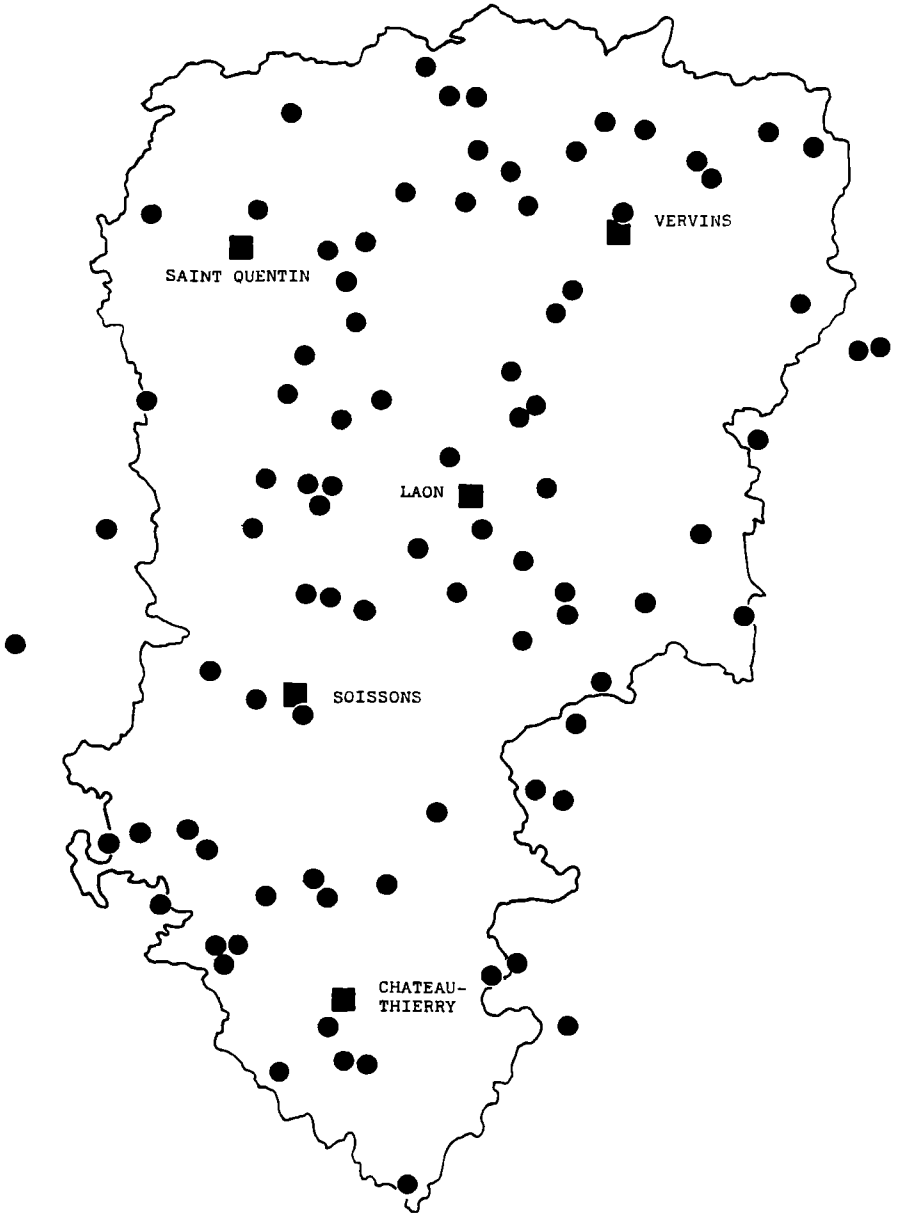


-  Certificats ne mentionnant pas le lieu de la prise.
-  Loup pris près d'une habitation.
-  Loup pris dans la forêt.

Prises de loups dans la généralité de SOISSONS en 1788 et de mars à juin 1790

Source : Archives départementales de l'Aisne C 950, C 1054.





Toponymes évoquant les loups dans le département de l'Aisne.

Sources : Cartes I.G.N. au 1 : 25 000ème.

Certains toponymes sont clairement attestés au Moyen Age, tel est le cas de «Monceau-les-leups», mentionné pour la première fois sous l'appellation «Monciaus les leus» en 1355 (24).

Cependant, la plupart des toponymes rencontrés pourraient être un peu plus récents : ce sont des toponymes forestiers indiquant l'emplacement de pièges ou de fosses à loups, tels les nombreux «trou aux loups», «fosse aux loups», «chambre aux loups».

De l'étude toponymique se dégagent donc deux idées :

- aucune région n'a été épargnée par le loup au cours du temps, la forêt restant son espace privilégié,
- cependant l'étude toponymique ne prouve en aucun cas que les loups occupaient toujours uniformément le territoire.

Dans la courte durée : une répartition irrégulière

Les certificats de prises et les quittances de paiement aux destructeurs de loups (25) nous permettent de dresser une autre carte de la répartition des loups dans la généralité de Soissons.

Son étude s'avère autrement plus fructueuse : elle offre un cliché de la répartition des loups dans un laps de temps relativement bref : en 1788 et de mars à juin 1790.

Le caractère récent du cliché lui permet d'être confronté avec d'autres données relativement fiables, datant du début du XIX^e siècle. Pour des commodités de recherche et d'analyse, nous avons donc superposé les prises de loups avec les limites du département de l'Aisne.

Cette répartition des loups est loin d'être uniforme. Statistiquement, elle est appelée «contagieuse».

Nous pouvons différencier plusieurs facteurs pouvant expliquer cette «contagion» :

LES ESPACES RÉPULSIFS

Loups et population humaine

Pour le loup, les espaces répulsifs semblent être les territoires densément peuplés par les hommes. L'espace y est utilisé plus intensément, le gibier moins nombreux. Le loup entre alors beaucoup plus en concurrence avec l'homme et, ce faisant, il est beaucoup plus chassé.

(24) A. Matton, *Dict. topogr. du dép. de l'Aisne comprenant les noms des lieux anciens et modernes*, Paris, 1875, pp. 175 et 176.

(25) Arch. dép. Aisne, C 950, C 1054.

Dans bien des futurs cantons du département, il semble donc exister une relation inverse entre population humaine et population de loups : on rencontre peu de loups dans les cantons peuplés de l'ouest (Chauny, La Fère, Coucy) et du nord (Vervins). Ils sont, au contraire, plus nombreux dans les cantons peu peuplés du sud-est (Fère-en-Tardenois et Condé) ou du nord-est (Hirson, Aubenton).

Un seul canton fait ici réellement exception : celui de Rozoy (au nord-est), fort peuplé mais avec une forte densité de loups. Ici interviennent en fait d'autres facteurs.

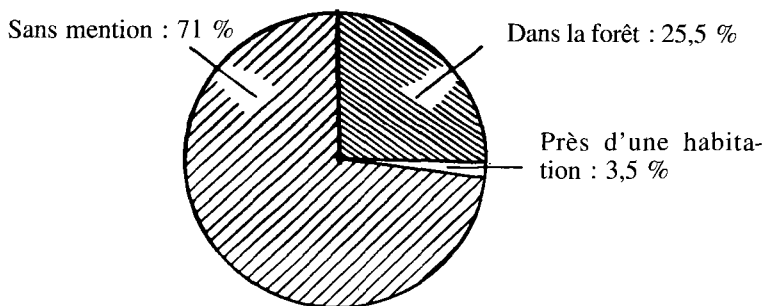
A la fin du XVIII^e siècle, le loup est donc cantonné loin de l'homme dans des territoires marginaux, des «espaces-refuges».

LES ESPAGES-REFUGES

L'appel de la forêt

La forêt reste évidemment un espace refuge privilégié pour le loup : plus d'un quart des certificats signalent la prise dans un bois ou dans une forêt.

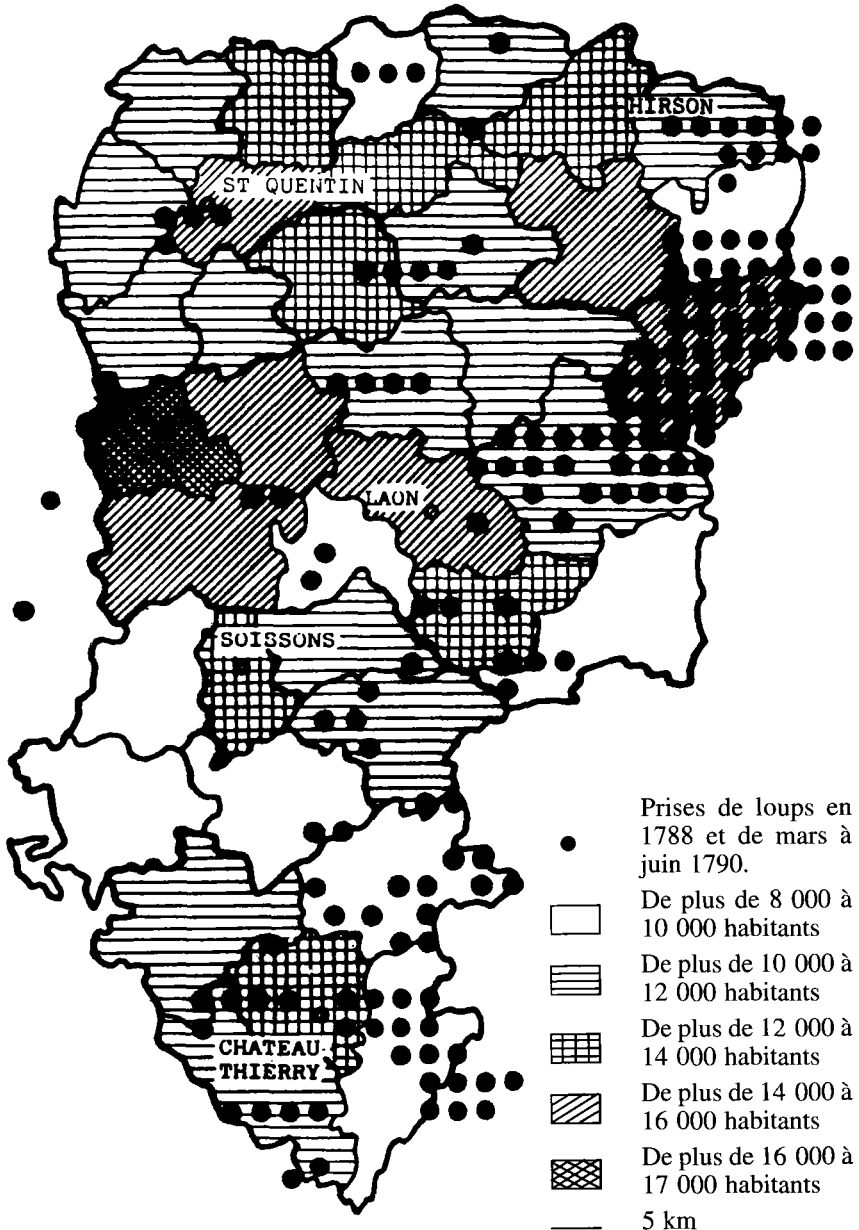
Lieu de prise :



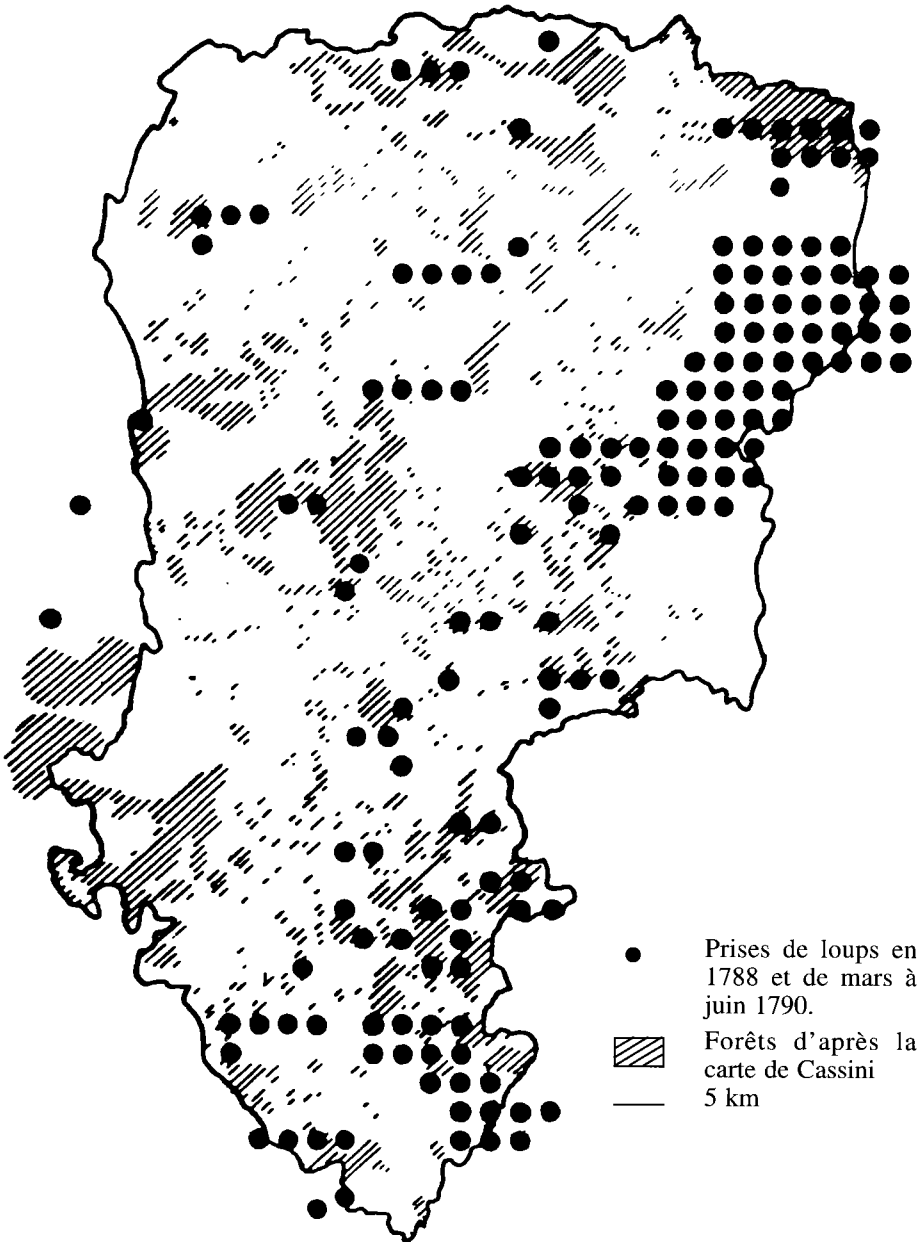
Ce phénomène est plus particulièrement sensible à l'est de Château-Thierry : les prises de loups ont lieu dans les bois de Barbillon, de Condé ou du Breuil. De même, au nord-est de la généralité, les loups sont pris en lisière des forêts d'Hirson et de Saint-Michel, dans le prolongement de la profonde forêt ardennaise.

Cependant, il est à remarquer que dans certains espaces largement boisés ne sont pris que très peu de loups, notamment dans les forêts de Saint-Gobain, de Coucy ou de Laigue. Dans la forêt de Retz, aucune prise n'a même été rencontrée. Les chasses de la louveterie y étaient de longue date plus systématiques. Il faut enfin noter que le phénomène refuge des forêts est très souvent doublé par d'autres facteurs.

Loups et population humaine
Population par canton en 1800 d'après Brayer (op. cit.)



Loups et forêts



Loups et reliefs

Le relief ne semble pas constituer un facteur de refuge pour le loup : la seule rupture notable du relief est constituée par la cuesta éocène d'Ile de France au sud de Laon. Elle est dédoublée par de nombreux cours d'eau (Aisne, Ailette, Vesle). En fait, la dénivellation y est faible : environ 100 m ; de plus, l'anthropisation y est fort ancienne.

LES ESPACES ATTRACTIFS

L'appel du ventre : loups et ovins

Des relations évidentes entre la densité d'ovins et les loups semblent exister : ce sont dans les régions d'élevage ovin du sud du département ou des confins de la Champagne que sont pris le plus de loups.

LES ESPACES FRONTALIERS

«Les travaux récents de Pulliainen (26) montrent (...) que sur les frontières, (les loups), comme protégés par un *no man's land*, ont trouvé un territoire idéal, passant d'un côté et de l'autre de la ligne de démarcation au gré des chasses qu'on leur fait» (27).

Les loups profitent alors du manque de coordination dans les chasses. Ce phénomène est si net dans le cas qui nous occupe que les prises de loups n'ayant pas lieu aux marges de la généralité font figure d'exception.

LE LOUP FACE A L'HOMME

Danger et concurrence

La proximité des loups présentait-elle un réel danger ?

En regard de la situation de départements comme celui de la Lozère (28), les victimes de loups semblent en fait peu nombreuses, les sources qui nous sont parvenues en font, du moins, rarement mention.

Le 19 août 1710, cependant, meurt un prêtre de Chaillevois *«de la rage causée par la morsure d'un loup enragé (...) après s'être bien défendu contre ce loup enragé jusqu'à l'avoir pris entre ses bras et l'avoir terrassé à grands coups de bastons»* (29). Le curé reste cependant circonspect, précisant qu'il en devint enragé avant les 40 jours expirés, et mourut le 4ème jour de la rage après avoir été confessé dans son bon sens.

(26) E. Pulliainen, «Studies on the wolf (*Canis Lupus L.*) in Finland», *Annales zoologici Fennici*, 1965, vol. 2, n° 4, pp. 215 à 259.

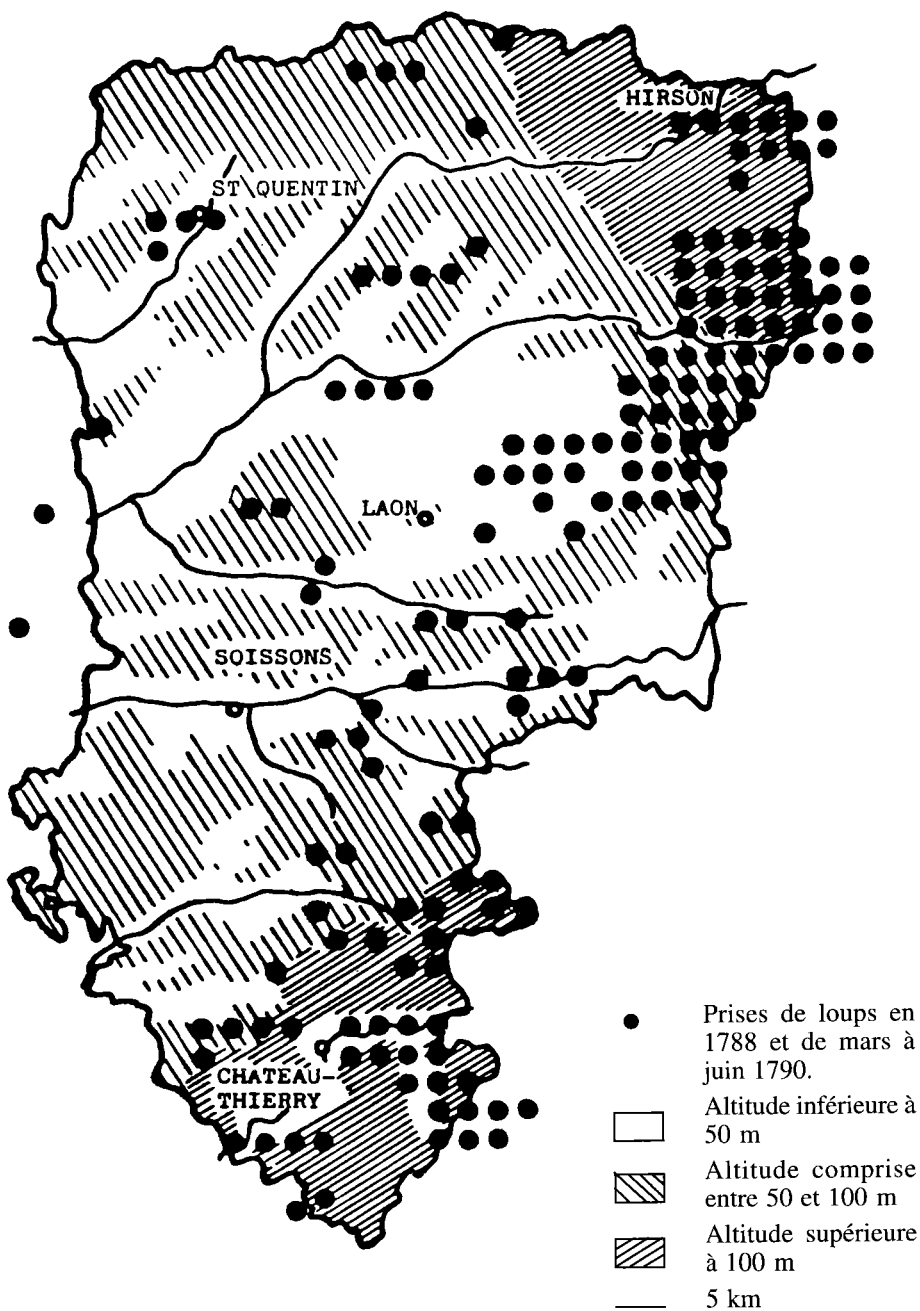
(27) A. Molinier et N. Molinier-Meyer, *art. cit.*, p. 233.

(28) «A la fin de 1814, le sous-préfet de Mende, qui s'était livré à une enquête personnelle, avait dénombré depuis 1809 «63 à 65 victimes» (...). Si l'étude s'appuie sur les journaux, les rapports préfectoraux et les actes de l'État-civil (...), on retrouve 27 enfants de trois à quatorze ans dévorés et 2 femmes d'une trentaine d'années».

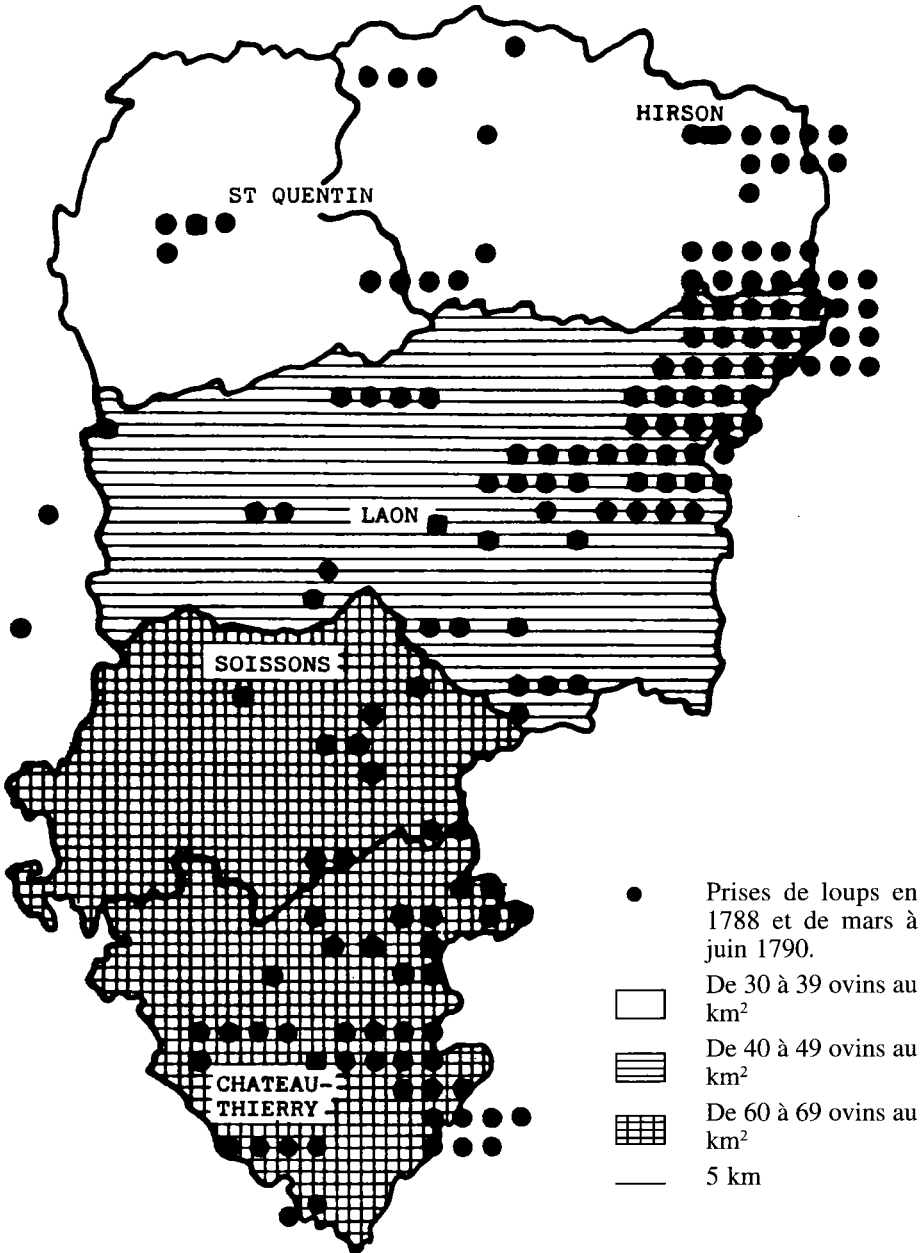
A. Molinier, *Stagnations et croissance, le Vivarais aux XVII^e-XVIII^e siècles*, Paris, 1985, p. 63.

(29) Registre paroissial de Chaillevois. 19 août 1710.

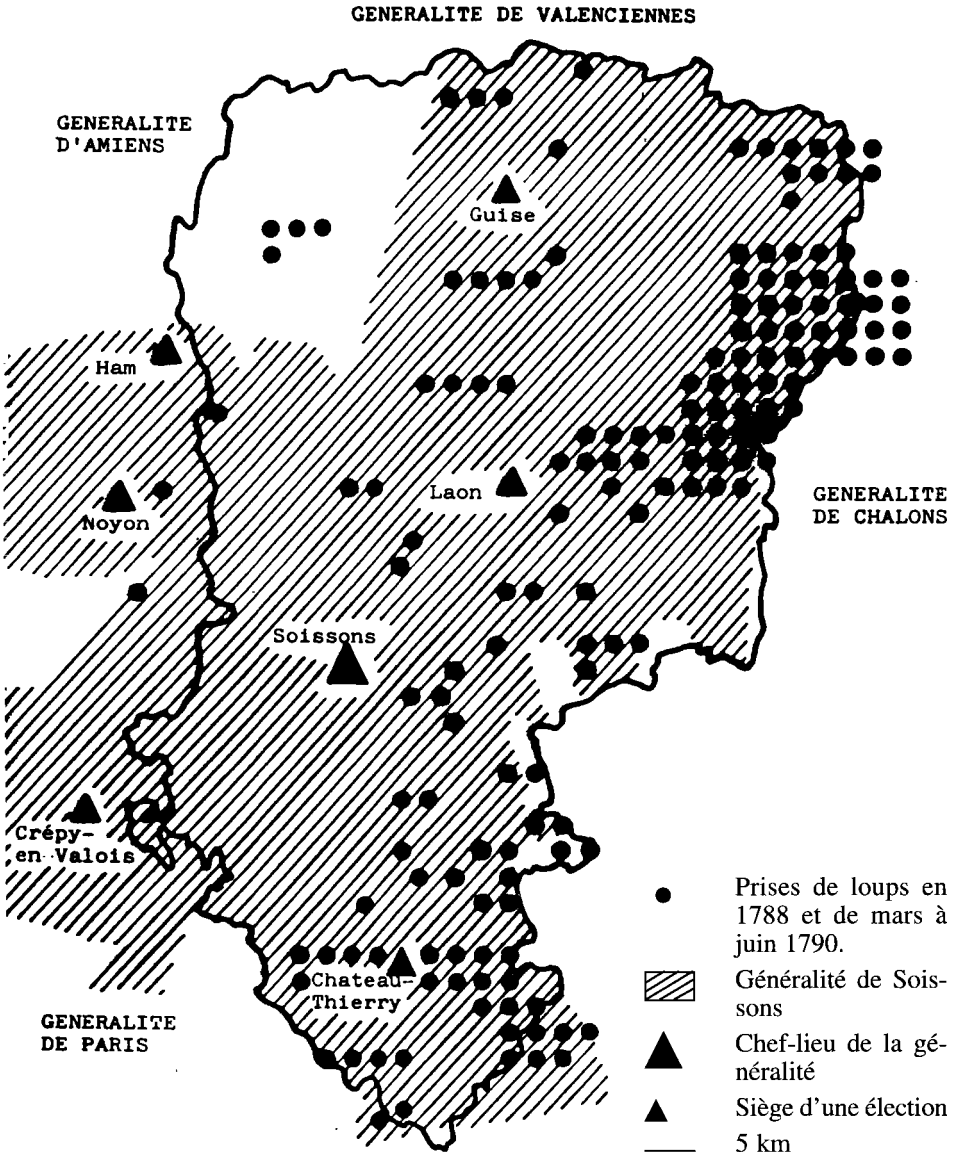
Loups et relief



Loups et ovins
Densité ovine par arrondissement en 1824 (d'après Brayer)



Les loups et le phénomène-frontière
(d'après l'Atlas de Picardie)



Dans la nuit du 29 au 30 juin 1727, un loup enragé serait rentré dans la commune de Chalandry, allant jusqu'à pénétrer dans les habitations et attaquant 17 personnes dont certaines seraient mortes de leurs blessures (30). Il aurait continué ses ravages à Dercy, Toulis et Montigny-sous-Crécy où il aurait été tué.

En juin 1758, au moment même où le sieur Carbon, de Paris, informait le maire de Chauny «que le loup des environs de Soissons recommençait son train, qu'il avait étranglé un petit garçon et poursuivi trois autres» (31), le registre paroissial d'Acy mentionnait la sépulture d'un cadavre «sans tête ny bras gauche (...) reconnu pour estre celuy de Marguerite Robinette âgée d'environ huit ans, laquelle avait été dévorée par un loup» (32). Vingt-neuf ans plus tard, le 29 juin 1787, à Chauny même, le subdélégué récompensait de 100 livres une jeune fille de Caillouël, Marie-Anne Bara, qui avait à temps porté secours à une petite fille de dix ans «*qu'un loup entraînaît par violence dans une pièce de seigle audit Caillöuel pour dévorer*» (33).

Pour le XVIII^e siècle nous sont donc relatées en tout plus d'une trentaine d'attaques. Si celles-ci nous semblent aujourd'hui peu nombreuses elles restaient spectaculaires aux yeux des contemporains qui craignaient réellement le loup, et non sans raison.

En 1727, le curé de Chalandry exagère les faits et voit le loup plus grand qu'il est «de six pieds de longueur (2 m !) avec une tête d'une extrême grosseur et comme celle d'un moyen cheval». Tel autre prend en juin 1790 à Crépy-en-Laonnois «un loup d'une grosseur énorme» (34). Mais ces exagérations sur la taille des animaux, plus entrevus que réellement vus, existent dans tout le royaume.

Le danger était peut-être moindre par rapport à d'autres provinces, il restait néanmoins présent : le loup rôde toujours et menace encore les villages. C'est l'enfant qui risque le plus, l'enfant qui brave l'interdit des parents et s'approche trop près du bois. Le seul recours possible reste de surveiller l'enfant ou de le laisser à la maison.

La rage est présente : elle est un éternel danger, d'autant plus grand qu'il n'existe aucun moyen de se prémunir. L'incubation dure quelques semaines, voire plus d'un mois. La maladie enfin déclarée, l'homme devenu hydrophobe meurt dans d'affreuses agonies marquées par des spasmes.

«*Pour être exceptionnelle, la rage provoquée par les loups (...) laisse les villageois démunis face à la maladie. Cautérisation des plaies au fer rouge, onguents magiques... restent jusqu'à la vaccination anti-rabique découverte par Pasteur en 1885 les recours les plus répandus. A moins que l'on ne préfère se vouer à saint Hubert*» (35) comme à Chalandry, Toulis ou Dercy.

(30) Bull. Soc. Arch. Soissons, 1853, t. VII, pp. 119-121.

(31) Arch. com. Chauny, FF 45.

(32) Acte daté du 24 juin 1758, cité par H. Luguët, *art. cit.*, pp. 51 et 52.

(33) Arch. com. Chauny, BB 33, f^o 106 r^o.

(34) Arch. dép. Aisne, C 1054.

(35) ADN bulletin du service éducatif des Archives de l'Aisne, n^o 39.

Les principaux méfaits des loups s'exercent en réalité sur les troupeaux ovins, mais aussi bovins, équins ou porcins. A Chalandry, le loup aurait aussi «mordu plusieurs bestiaux tant vaches, poulins, porcs et autres» (36).

Quand en mai 1790, une louve attaque à La-Neuveville-aux-Joutes, près d'Hirson, le maire de Crépy-en-Laonnois se plaint au même moment des loups : «*le païs et les troupeaux sont désolés par ces animaux*» (37).

Le malheur du loup est d'entrer en concurrence avec l'homme, convoitant la même nourriture : gibiers et troupeaux. Dans ces conditions, il était normal que l'homme lui livrât la chasse.

La chasse du loup

Son organisation

Du point de vue de la chasse au loup, la généralité de Soissons hérite au XVIII^e siècle de structures législatives et administratives déjà anciennes.

Jusqu'à la Révolution, la chasse reste le privilège de la noblesse : par l'ordonnance royale de 1533, les édits de juin 1601, juillet 1607 et août 1669, seul le second ordre a le droit de chasse et de port d'armes (38). Jusqu'à la seconde moitié du XVIII^e siècle, ce principe n'est pas toujours respecté (39). De plus, restent nombreux les privilèges des localités : en vertu d'un droit attesté en 1509, les Laonnois porteront encore les armes en 1768 (40). Il n'en demeure pas moins vrai que seuls les seigneurs et les nobles ont le droit de chasse, avec leurs gens, sur leurs terres ; seuls dans l'étendue de leur haute justice. Par l'édit de juin 1601, ceux-ci doivent «Faire assembler de trois mois en trois mois ou plus souvent encore, selon le besoin qu'il en sera, aux temps et jours plus propres et commodes, leurs paysans et rentiers, et chasser au dedans de leurs terres, bois et buissons avec chiens, arquebuzes, et autres armes aux loups et renards, bléreaux, loutres et autres bestes nuisibles» (art. 6).

L'étendue des forêts royales et des domaines du clergé est, quant à elle, de la juridiction des grands maîtres des eaux et forêts (6 par province). Par l'édit royal de juin 1583, ils doivent «faire assembler un homme pour feu de chacune paroisse de leur ressort, avec armes et chiens propres pour la chasse desdits loups, trois fois l'année, au temps plus propre et commode qu'ils adviseront pour le mieux».

(36) *Bull. Soc. Arch. Soissons*, 1853, art. cit.

(37) Arch. dép. Aisne. C 1054.

(38) Jourdan, Decrusy, Isambert, *Recueil des anciennes lois françaises depuis l'an 420 jusqu'à la Révolution de 1789*, Paris, s.d.

(39) Ch. Vigouroux, *La coutume forestière française*, Aurillac, 1962, pp. 193 et 194.

(40) Arch. com. Laon. AA1, BB 40, DD 18.

Cette structure n'aurait pu à elle seule permettre d'organiser efficacement la chasse des loups : s'y ajoute la Grande Louveterie de France, créée par François I^{er}.

Le Grand Louvetier et ses subalternes (41), lieutenants, officiers, sergents et gardes ont compétence en matière de chasse aux loups sur les terres du royaume. Rattachés directement au roi, ils sont totalement indépendants des maîtrises des eaux et forêts (42). Leurs pouvoirs sont importants à l'échelon local puisqu'ils peuvent obliger les villages à fournir un homme par feu pour les huées (battues) (43). Leur refus d'assister à une chasse au loup était passible d'amende (44). Leurs contraintes ne s'arrêtaient pas là : en 1668, ils prennent «deux deniers parisis pour la prise de chacun loup, et quatre deniers parisis pour la prise de chacune louve (...) sur chacun feu et ménage des villages et paroisses enclavés dans les deux lieues à la ronde des lieux et endroits ou lesdites prises ont été faites» (45).

Il faut attendre la fin du XVIII^e siècle pour que la Louveterie perde une partie de ses pouvoirs au profit des intendants : par l'arrêt du conseil du 28 février 1773, les officiers de la louveterie doivent obtenir deux permissions pour lever des hommes pour les huées ; enfin, l'arrêt du conseil du 15 janvier 1785 «portant règlement pour les chasses au loup» défend «aux officiers de la Louveterie d'exiger aucune rétribution des habitants des campagnes, pour raison de leurs chasses ; Sa Majesté autorisant lesdits sieurs intendants à accorder des gratifications à ceux qui auront justifié des prises de loups» (art. X). Ce sont soit des particuliers ayant déniché des louveteaux, soit les gardes de la Louveterie, soit les gardes de seigneuries. Cette pratique était déjà courante dans la généralité de Soissons (46).

Les destructeurs de loups recevaient 3 livres pour la prise d'un louveteau de moins d'un an, 6 livres pour celle d'un loup, 10 livres pour un vieux loup et 12 livres pour les louves. Pour ce faire, ils devaient présenter, outre la tête du loup, un certificat signé du curé, du vicaire, du seigneur ou du maire, ou de deux notables attestant que le loup avait bien été tué dans ladite paroisse (47). Ce sont ces certificats qui nous sont conservés pour les années 1788 et de mars à juin 1790 (48). En 1830, la Louveterie fut rattachée à l'administration des eaux et forêts (49).

Techniques

Les certificats de prises de loups nous permettent de nous faire une idée du mode de chasse : 3 % signalent que le loup a été pris au piège, 2 %

(41) Arch. dép. Aisne, C 836 : enregistrement de commissions d'officiers de louveterie, 1780. 1786.

(42) Arch. dép. Aisne, C 66.

(43) H. Noailles, *op. cit.*, p. 136.

(44) Ch. Robert, «Loups et louvetiers dans le nord de la Champagne au XVIII^e siècle.» *Nouvelle revue de Champagne et de Brie*, t. VI, 1928, p. 4.

(45) Arch. dép. Aisne, B 1635.

(46) Arch. dép. Aisne, C 66, C 929.

(47) Arch. dép. Aisne, C 950, C 1054.

(48) Arch. dép. Aisne, C 950, C 1054.

(49) H. Luguët, *op. cit.*, p. 49.

mentionnent que le loup a été pris dans une chasse, les loups restant ayant été généralement pris au fusil par des gardes. A titre de comparaison, sur 700 prises de loups relatées à Mézières à la fin du XVIII^e siècle, 14 % signalent que le loup avait été pris au piège, 3 % mentionnent que le loup avait été pris dans une chasse (50).

Les pièges semblent avoir été principalement de trois sortes : les premiers, plus anciens, nous sont parfois signalés par le toponyme «trou» ou «fosse à loup». C'étaient effectivement de simples fosses situées sur le passage des loups et recouvertes de branchages. Les seconds étaient des «tables», sorte de pièges à mâchoires en bois, les derniers étant des «lacs», nœuds coulants attachés à des branches flexibles qui se soulevaient et pendaient le loup (51). L'usage de «chambres à loups», enceintes où l'on attirerait les loups (52), n'est attesté que par les toponymes.

Les chasses aux loups se faisaient au moyen de battues appelées «huées» ou «tracs». L'usage de poison n'était pas encore mentionné au XVIII^e siècle dans les documents consultés : il n'était probablement pas encore généralisé.

La fin des loups

Comme dans de nombreux départements, le XIX^e siècle verra la fin des loups dans l'Aisne.

En 1824, les loups sont encore nombreux (53). Après une petite vague de 1825 à 1829 (130 prises en 1826), une étape semble réellement franchie sous la Monarchie de juillet : pour la saison de chasse de 1842-1843 ne sont pris que 7 loups, 20 pour celle de 1843-1844. En tout, 39 loups pour les années 1842, 1843 et 1844 (54). D'après H. Noailles (55), la dernière prise de loup aurait eu lieu en 1869 dans l'arrondissement de Vervins(56).

Dès la seconde moitié du XIX^e siècle, l'occupation principale du lieutenant de louveterie n'est donc plus la chasse aux loups, mais celle des autres animaux nuisibles.

Les états de chasses des huit lieutenants de louveterie qui nous sont conservés aux Archives départementales de l'Aisne pour les années 1929 à 1948 nous rapportent la prise de sangliers, de fouines, de blaireaux, de putois, de chats et surtout de renards, parfois une martre ou une loutre, plus aucun loup (57).

(50) Ch. Robert, «Loups et louvetiers dans le nord de la Champagne au XVIII^e siècle», *Nouvelle Revue de Champagne et de Brie*, t. VI, 1928. p. 14.

(51) Arch. dép. Marne, C 442. cité par Ch. Robert, *op. cit.*, p. 18.

(52) H. Noailles, *op. cit.*, p. 134.

(53) J.B.L. Brayer, *Statistiques du département de l'Aisne*, Laon, 1824, t. 1, p. 22.

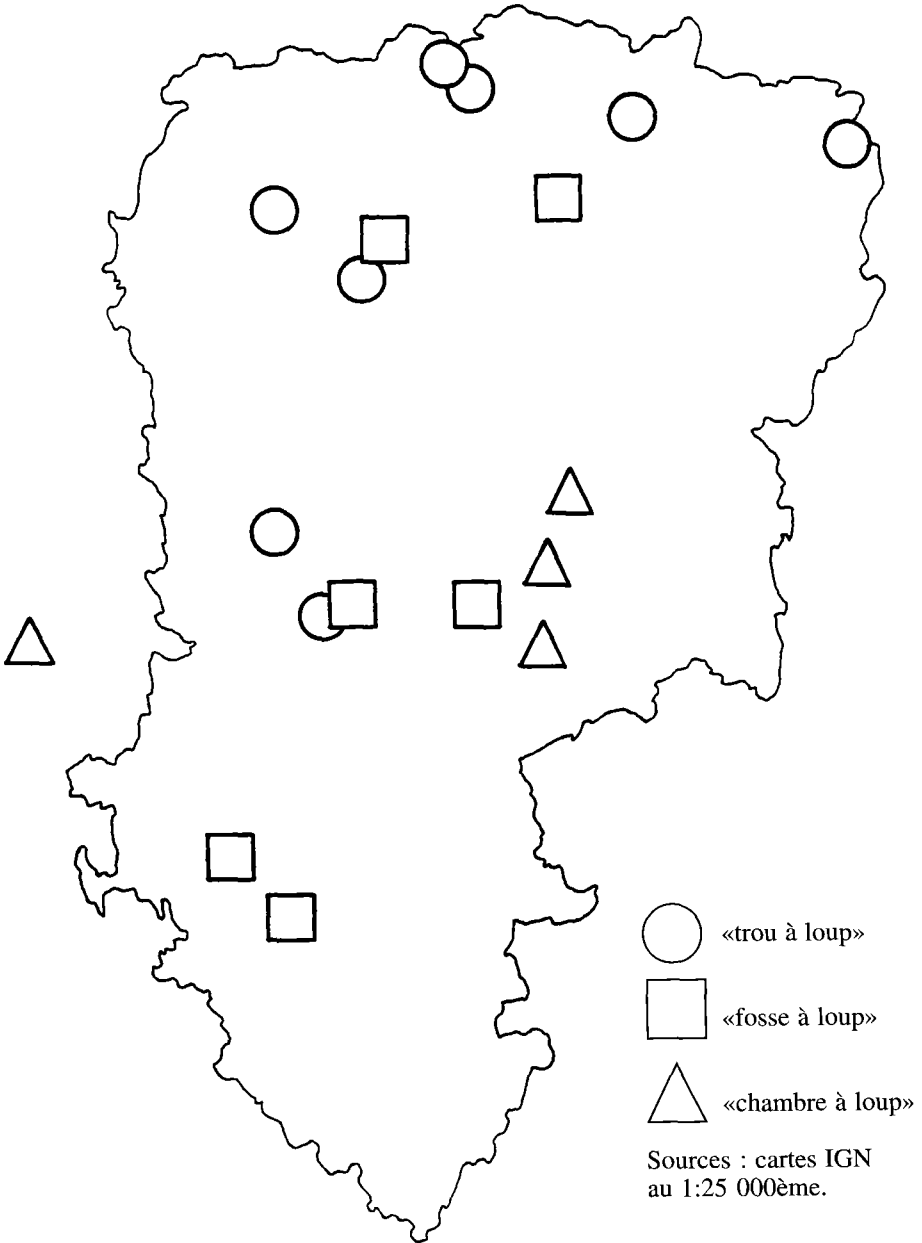
(54) *Annuaire statistiques et administratifs de l'Aisne*, Laon, 1844 à 1846.

(55) *Art. cit.*, p. 145.

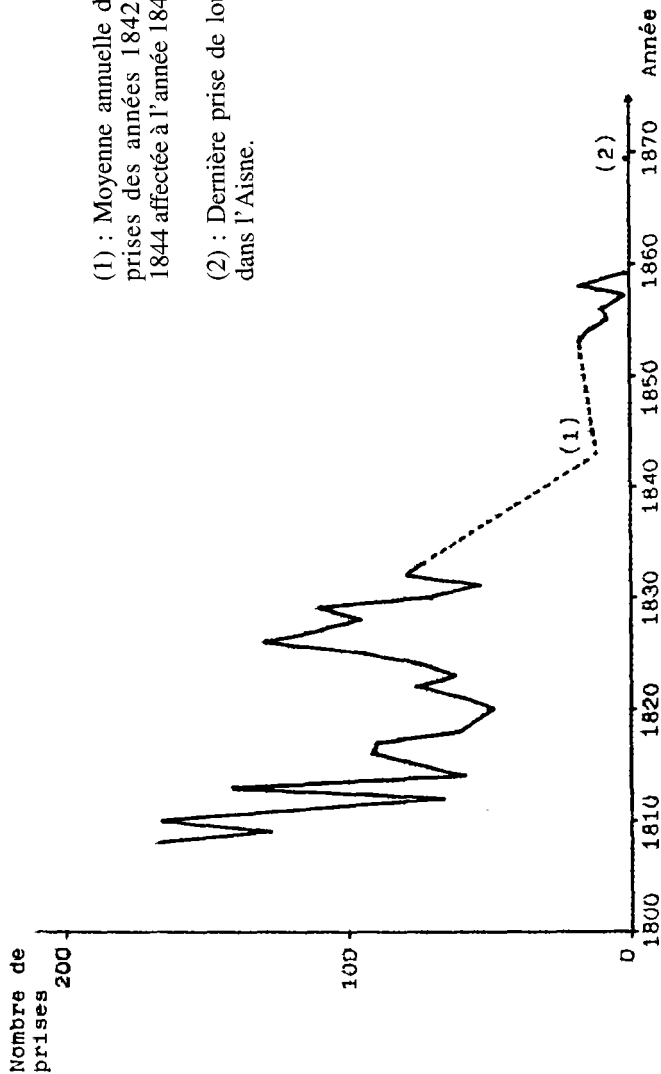
(56) Au début du siècle, les derniers loups de l'est de la France se trouvaient en Argonne, dans la Woëvre et les Vosges. La dernière prise de loup dans la Marne a eu lieu en 1917, le long de la Vesle, en arrière du Front (Ch. Robert, *art. cit.*, p. 23). Dans la Somme, un dernier loup est tiré en 1919 (travaux de J. Dulphy, en cours de publication).

(57) Arch. dép. Aisne, 4 M 17.

*Toponymes évoquant les modes de chasse au loup
dans l'Aisne.*



Prises de loups dans l'Aisne au XIX^e siècle
Source : *Annaires statistiques et administratifs de l'Aisne.*



(1) : Moyenne annuelle des prises des années 1842 à 1844 affectée à l'année 1843.

(2) : Dernière prise de loup dans l'Aisne.

De nombreuses causes sont à l'origine de la fin des loups : la principale reste sans nul doute l'accroissement spectaculaire du nombre de permis de chasse. En 1810, 786 permis seulement était délivrés ; en 1824, ils sont déjà 1 537 (58). Dès 1844, «la jurisprudence élargit le droit de chasse du propriétaire au locataire du sol» (59) : le nombre de permis passe alors à 4 235 en 1846. Il dépasse les 5 000 en 1857, les 6 000 en 1859 pour atteindre le nombre de 6 536 en 1864 (60).

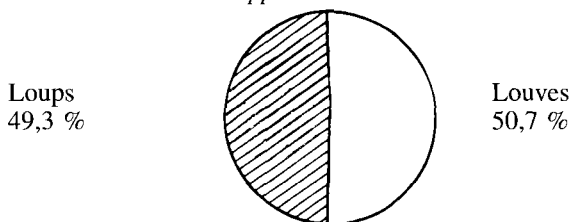
A l'accroissement du nombre de permis s'ajoute la diversification de l'arsenal de chasse : outre les «lacs», les pièges à mâchoires, les «fosses à leus» employés sous l'Ancien Régime, semble s'ajouter l'utilisation de plus en plus fréquente du poison, en l'occurrence la noix vomique placée à l'intérieur d'un cadavre de renard, abandonné sur le passage des loups. La strychnine entraînait infailliblement la mort par paralysie (62).

Par contre, l'incitation à la chasse au loup ne semble pas avoir été beaucoup plus virulente : 1818, seule la prime pour la prise d'un louveteau augmente, passant de 3 frs à 6 frs. En 1824 (63), les primes pour la prise de loups adultes sont identiques à celles de 1807 (64), à savoir : 18 frs pour une louve pleine, 15 frs pour une louve, 12 frs pour un loup.

Il faut enfin rattacher la fin des loups à la modification de l'environnement : on assiste à une augmentation de la population humaine qui passe dans l'Aisne de 426 000 habitants environ en 1800 à 568 000 en 1861. La plupart des espaces-refuges des loups se voient restreints, dès le XVIII^e siècle, par la mise en valeur des mauvaises terres comme les «Riez» du nord-ouest du département, ou la coupe de certaines zones boisées de Thiérache (bosquets intercommunaux) au profit des terres labourables qui se voient augmentées de plus de 26 000 hectares (5,5 %) de 1800 à 1836 (65) pour l'ensemble du département. Dès le XVIII^e siècle, les zones marécageuses ont, elles aussi, été en partie assainies, notamment les marais de la Souche au nord de Laon (66).

Reste enfin l'étude du «sex-ratio» ou rapport des sexes, qui est un facteur important de l'évolution des populations (67).

Rapport des sexes :



(58) J.B.L. Brayer, *op. cit.*, ch. V, p. 137.

(59) A. Molinier et N. Molinier-Meyer, *art. cit.*, p. 245.

(60) *Annuaire statistique et administratif du département de l'Aisne*, Laon, 1859 et 1866.

(61) Ch. Robert, *art. cit.*, p. 23.

(62) 50 mg de strychnine suffisent à entraîner la mort d'un homme adulte.

(63) J.B.L. Brayer, *op. cit.*, ch. V, p. 137.

(64) *Recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne*, 1807.

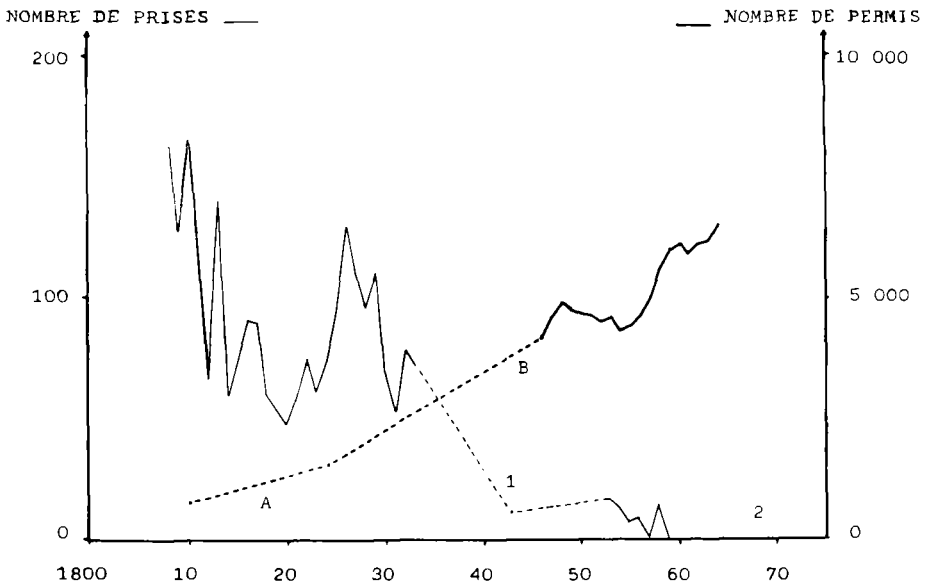
(65) Melleville, *Dictionnaire historique du département de l'Aisne*, Laon, Paris, 1865, p. VIII.

(66) J.B.L. Brayer, *op. cit.*, t. I, ch. I, p. 20.

(67) R. Dajoz, *Précis d'écologie*, Paris, 1971, p. 209.

Prises de loups et permis de chasse dans l'Aisne au XIX^e siècle

Source : J.B.L. Brayer, *op. cit.*, ch. V, p. 137.
Annuaire statistiques et administratifs de l'Aisne.



(1) Moyenne annuelle des prises des années 1842 à 1866 affectée à l'année 1843.

(2) 1869 : Dernière prise de loup dans l'Aisne.

(A) 1818 : La prime passe de 3 à 6 F par louveteau.

(B) 1844 : La notion de dommages aux récoltes est étendue aux dommages des propriétés.

La jurisprudence élargit le droit de chasse du propriétaire au locataire du sol.

(A. Molinier et N. Molinier-Meyer, *art. cit.*, pp. 244 et 245).

Sur notre population de louves et loups tués entre 1808 et 1869 (68), il est intéressant de noter l'extrême égalité des sexes : 50,7 % de femelles pour 49,3 % de mâles. Nous devons donc écarter l'hypothèse du rôle d'un déséquilibre des sexes expliquant la disparition progressive des loups.

CONCLUSION

Pour synthétiser nos propos, il peut être intéressant de considérer les relations entre le loup et l'homme en tant qu'ensemble cohérent, donc en tant que système. Nous pouvons tout d'abord distinguer deux acteurs principaux : les populations autochtones d'hommes et de loups. Elles ont des intérêts communs, entrant en concurrence pour la nourriture (gibiers et troupeaux) et l'espace (milieu).

L'intervention d'un des acteurs entraîne irrémédiablement des conséquences sur l'autre. Au niveau du facteur alimentaire, une augmentation de la population humaine ainsi qu'une disette peuvent, par exemple, entraîner une diminution du gibier, donc l'attaque plus fréquente des troupeaux, voire de l'homme par les loups. Le phénomène est identique dans le cas d'une augmentation de la densité des loups. Au niveau du facteur spatial, l'extension des cultures peut limiter les espaces-refuges des loups et ainsi multiplier les heurts entre les deux populations. L'homme doit donc souvent lutter contre le loup. En conséquence, le loup est relégué dans certains espaces marginaux, mais il voit par ailleurs son pouvoir de reproduction augmenter, ce qui maintient les antagonismes avec la population humaine. A ces deux populations s'ajoutent deux acteurs extérieurs : les officiers de la Louveterie et l'intendant de Soissons. Les premiers exerçaient jadis des contraintes sur la population locale (levées de taxes et d'hommes) mais elles furent ensuite limitées par les pouvoirs de l'intendant.

Pour le XIX^e siècle, ces deux acteurs peuvent être remplacés par l'administration des «eaux et forêts». Par malheur pour le loup, ce système n'était pas en équilibre : les facteurs qui se liguèrent contre lui étaient fort multiples, ils annonçaient alors sa disparition.

Jérôme BURIDANT

(68) Cet échantillon portant sur 1 036 individus, nous pouvons considérer ce test comme statistiquement valable.